



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 PINEY

## Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

**OBJET : Programme  
d'actions Natura  
2000 sur la période  
2023-2025**

**DATE DE LA  
CONVOCATION  
19 avril 2023  
DATE D'AFFICHAGE  
19 avril 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES  
Afférents au Bureau : 18  
En exercice : 18  
Présents : 7  
Votants : 7  
+ 3 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou  
notification  
du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à 14 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse

### ETAIENT PRESENTS

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Claude HOMEHR  
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental  
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny  
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendevre-sur-Barse  
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney  
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse  
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient assure l'animation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs de 6 sites Natura 2000 de son territoire :

- Site n°08 : « Pelouse et bois des Brebis »
- Site n°45 : « Prairies de Courteranges »
- Site n°60 : « Forêt d'Orient »
- Site n°64 : « Forêts et clairières des Bas Bois »
- Site n°94 : « Carrières souterraines d'Arsonval »
- Site n°201 : « Lacs de la Forêt d'Orient »

Suite à la promulgation de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale), la gestion des sites Natura 2000 a été transférée à la Région Grand Est le 1<sup>er</sup> janvier 2023, auparavant gérée par l'Etat. Ainsi, une convention de 3 ans sera signée et permettra d'assurer l'animation par l'attribution d'un financement de la Région et de l'Europe au Syndicat mixte pour la gestion du PnrFO.

Le programme d'actions est en cours de validation par la Région et concerne la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Les actions à mettre en œuvre seront les suivantes :

- Coordination de l’animation des sites, gestion administrative et financière (demandes de subvention, demandes de solde, marchés publics, etc.), organisation des Comités de pilotage ;
- Animation des Mesures Agro-Environnementales climatiques sur la ZPS « Lacs de la Forêt d’Orient » et la ZSC « Forêts et clairières des Bas Bois » ;
- Suivis ornithologiques de la ZPS « Lacs de la Forêt d’Orient » :
  - Suivi Pie-grièche écorcheur,
  - Suivi Râle d’eau, Blongios nain et Busard des roseaux,
  - Suivi Pics noir et cendré,
  - Observatoire avifaunistique en milieux forestier et ouvert ;
- Animation des ZSC « Forêt d’Orient » et « Forêts et clairières de Bas-Bois » :
  - Actions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires (forestiers, propriétaires d’étangs...),
  - Actions de formation des gestionnaires forestiers,
  - Poursuite de l’animation concernant les mares forestières,
  - Etude sur les arbres gîtes pour les chauves-souris et les oiseaux,
  - Accueil de stagiaires afin de poursuivre l’étude sur le Sonneur à ventre jaune ;
- Animation et suivis scientifiques de la ZSC « Pelouse et bois des Brebis » ;
- Animation et suivis scientifiques de la ZSC « Carrières souterraines d’Arsonval » ;
- Animation et suivis scientifiques de la ZSC « Prairies humides de Courteranges » dont la prise en charge est réalisée par la RNR ;
- Actions de diagnostics d’étangs pour l’établissement de préconisations de gestion et/ou avant travaux (dont contrôles bonne gestion) ;
- Suivis avant/après broyage sous lignes RTE : inventaires flore, habitats, faune sous les tranchées de lignes électriques qui seront gérées en Natura 2000 ;
- Contrats et chartes Natura 2000 ;
- Mise en œuvre d’actions de communication pour l’ensemble des sites : Sit’Info sur les actions réalisées sur l’ensemble des 6 sites, Lettres d’information Natura 2000, expositions, jeu pour le grand public, etc. ;
- Organisation du Concours Général Agricole en lien avec la chargée de mission Agri-environnement du PnrFO, et du Concours Sylvotrophée en lien avec la chargée de mission Forêt du PnrFO ;
- Veille écologique et accompagnement des porteurs de projets ;
- Participation aux réseaux d’échanges ;
- Mise à jour des Documents d’objectifs des sites ZSC « Forêt d’Orient » et « Forêts et clairières de Bas-Bois » (notamment les mesures de gestion).

Le programme d’actions présenté fait l’objet de financements Région Grand Est et Europe (FEDER).

Ainsi :

- Coût prévisionnel de l’animation réalisée par le PnrFO : 48 473 € en 2023, 49 634 € en 2024, 50 825 € en 2025,
- Montant estimé des prestations déléguées à d’autres structures : 78 390 € en 2023, 137 165 € en 2024, 75 095 € en 2025,
- Coût total prévisionnel : 126 863 € en 2023, 186 799 € en 2024, 125 920 € en 2025.

Plan de financement prévisionnel du 01/01/2023 au 31/12/2025 :

DEPENSES			RECETTES		
	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>

Prestations sous-traitées		290 650 €	Europe	219 791 €	50 %
Animation (PnrFO)		148 932 €	Région	219 791 €	50 %
TOTAUX		<b>439 582 €</b>		<b>439 582 €</b>	100 %

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- accepter le programme d'actions Natura 2000 et le plan de financement prévisionnels détaillés ci-dessus,
- autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER  
2023.05.11 08:50:53 +0200  
Ref:20230509\_160801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président